

# Cantons

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **71 (1920)**

Heft 8

PDF erstellt am: **17.04.2021**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NB. — Au moment de corriger l'épreuve de cet article, un nouvel examen des ormes malades m'a permis de constater que dans les chancre, et parfois à la base des rameaux des années précédentes, se trouvaient des *Gossyparia (Coccus) Ulmi* de Geer, tandis que de jeunes rameaux de l'année 1920 étaient déjà attaqués par le champignon parasitaire.

C'est donc bien ce champignon qui est la cause du dépérissement des ormes. Les insectes suceurs (*Gossyparia*) ne se fixent que là où il y a abondance de sève, soit à la place où se forme un bourrelet de cicatrisation.

M. le D<sup>r</sup> Murisier, assistant de M. le D<sup>r</sup> Blanc, professeur de zoologie à l'Université de Lausanne, et que je remercie ici, a constaté que les insectes recueillis en septembre 1919 appartenaient au *Tetraneura Ulmi* de Geer.

5 juillet 1920.

M. M.

## CANTONS.

**St-Gall.** L'étendue boisée totale de ce canton est de 44.400 ha. Il est divisé en cinq arrondissements forestiers dont l'étendue moyenne comporte ainsi 8800 ha. Aux cinq inspecteurs d'arrondissement, il faut ajouter deux postes d'adjoints, de création récente, et deux administrateurs communaux (St-Gall ville et Rapperswil). Si l'on admet que le nombre des agents du personnel de gestion est ainsi de 9, l'étendue boisée moyenne par gérant équivaldrait à 5000 ha, en chiffres ronds. La grandeur réelle des arrondissements varie entre 6942 et 9147 ha.

C'est aujourd'hui une étendue supérieure à celle que peut gérer un administrateur soucieux de faire de la culture intensive.

Aussi le Conseil d'Etat a-t-il présenté au Grand Conseil un projet de réorganisation combiné avec une révision de la loi, prévoyant le principe de la participation des communes propriétaires de forêts au traitement des agents cantonaux et une augmentation du nombre des arrondissements.

L'examen du projet a donné lieu au Grand Conseil à une discussion serrée. Ce dernier l'a néanmoins admis à une forte majorité.

Les adversaires du projet ayant réuni un nombre très considérable de voix en faveur du referendum, le projet va être soumis le 22 août à la votation populaire. Or, la ratification par le peuple n'est rien moins que certaine.

L'opposition a été conduite, au Grand Conseil, essentiellement par un ancien préposé forestier. Et la majorité des forestiers de district (gardes chefs) de ce canton semble, dans la campagne qui précède la votation, vouloir faire cause commune avec les adversaires du projet.

Il faut souhaiter que d'ici jusqu'à la votation, le peuple st-gallois aura été suffisamment éclairé sur la portée de la décision qu'il va prendre. Puisse-t-il, le 22 août, montrer qu'il a compris la nécessité qu'il y a aujourd'hui à faire produire davantage la forêt et pour cela d'augmenter le nombre des arrondissements forestiers du canton.

Neuchâtel, Vaud et Valais l'ont bien compris. Les intelligentes populations du grand canton du nord-est ne voudront pas rester en arrière.

H. B.